



PROCES VERBAL
De SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 Avril 2023.
N° 2023-021

Le Quatorze Avril Deux Mille Vingt Trois à Dix Huit Heures Trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur **BEZOS Jérémie, Maire.**

Date de la convocation : 07 Avril 2023.

Présents : Mrs et Mmes BEZOS Jérémie, BEZOS Laurence, BRESSAN Christine, CAZAUBONNE Jean Marc, DUMAS Delphine, LACROIX Bernadette, MONGE Sébastien, SAINT-MARC Claire.

En visio-conférence : Mr LYONNAZ Jean Pierre.

Secrétaire de séance : Mme BEZOS Laurence.

1) Approbations des procès-verbaux des séances du 28 Février 2023.

Le procès-verbal du 28 Février 2023 est renvoyé au prochain conseil municipal en raison d'erreurs à corriger.

2) Délibération n°2023-052 – Vote du compte de gestion 2022.

Voir Annexe 1

3) Délibération n°2023-053 – Vote du compte administratif 2022.

Voir Annexe 2

4) Délibération 2023-054 – Vote de l' affectation du résultat 2022.

Voir Annexe 3

5) Délibération n°2023-055 – Vote du budget 2023.

Voir Annexe 4

6) Délibération n°2023-056 – Vote des subventions aux associations.

Monsieur Le Maire propose le tableau d'attribution des subventions identiques à l'année 2022 ; Il souhaite attribuer une subvention exceptionnelle soumise à l'étude et au vote du Conseil Municipal de 200 euros aux associations communales qui présenteront un dossier.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

- Association des parents d'élèves	200.00€
- Les Combattants d'Algérie	50.00€
- Comité des fêtes d'Antagnac	150.00€
- Le fusil Antagnacais	100.00€
- Moto club Antagnac	100.00€
- Le Souvenir français	50.00€
- Trio de Cougouze	100.00€
- Club canin Antagnacais	100.00€
- ADMR	<u>50.00€</u>

Soit un montant total de : 900.00€

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 200 euros après étude et vote du dossier par le Conseil Municipal aux associations communales qui en feront la demande en déposant un dossier avant le 31 Mai 2023.

- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

Questions diverses :

- Démission du 1^{er} Adjoint : Monsieur LYONNAZ Jean Pierre a annoncé à Monsieur Le Maire, sa démission en raison de son état de santé. Il adressera dans les prochains jours un courrier officiel.

- Animations de l'été 2023 : Une affiche sera éditée par la mairie et distribuée dans chaque foyer récapitulant toutes les festivités qui auront lieu sur la commune.

Les délibérations prises ce jour portent les N° 2022-052 au 2022-056.

La séance est clôturée par Monsieur Le Maire le 14 Avril 2023 à 21H30.

Approbation du procès-verbal par les Membres du Conseil Municipal présents

Signatures :

BEZOS Jérémie	
BEZOS Laurence	
BRESSAN Christine	
CAZAUBONNE Jean Marc	
DUMAS Delphine	
LACROIX Bernadette	
LYONNAZ Jean Pierre	
MONGE Sébastien	
SAINT MARC Claire	